



D3310-Direction de la commande publique-Marchés

## DECISION DU MAIRE N° d.2024.125

**Marchés de fournitures courantes, de services et de travaux passés suite à procédures dont le montant ne justifie pas le transfert au contrôle de légalité de la Préfecture et des avenants conclus dans le cadre de cette délégation entre le 6 août et le 7 octobre 2024.**

### LE MAIRE DE LA VILLE DE VERSAILLES

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-22 alinéa 4, L.2122-23, L.2131-1, L.2131-2, 4°, D.2131-5-1 et R.2131-6 ;

Vu le Code de la commande publique et notamment les articles L.2124-1 et R.2124-1 et suivants relatifs aux marchés passés selon une procédure formalisée, les articles L.2122-1 et R.2122-1 et suivants relatifs aux marchés passés sans publicité ni mise en concurrence, les articles L.2123-1 et R.2123-1 et suivants relatifs aux marchés passés selon une procédure adaptée, les articles L.2194-1 et R.2194-1 et suivants relatifs aux conditions de modification d'un marché public, et les articles L.2125-1 et R.2162 et suivants relatifs aux modalités de passation des concours ;

Vu la délibération n° D.2020.05.18 du Conseil municipal de Versailles du 27 mai 2020 accordant au Maire les délégations prévues à l'article L.2122-22 précité ;

Vu l'arrêté municipal n° A.2023.234 du 3 février 2023 donnant donnant délégations de fonctions et de signatures aux élus de la ville de Versailles ;

Vu le budget de l'exercice en cours ;

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales, le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil municipal des marchés et avenants conclus sur la base de la délégation qu'il a reçue à cet effet dans le cadre de la délibération n°D.2020.05.18 du 27 mai 2020.

La liste des marchés de fournitures courantes, de services et de travaux passés suite à procédures dont le montant ne justifie pas le transfert au contrôle de légalité et des avenants conclus dans le cadre de cette délégation entre le 6 août et le 7 octobre 2024 est la suivante :

### DECIDE :

- 1) Travaux de remplacement des menuiseries de l'église Saint-Symphorien – Lot 1 « Menuiserie » - Marché ordinaire de travaux conclu avec la société Coriabois, domiciliée 4 avenue des Andes 91940 Les Ulis, suite à une procédure adaptée pour une durée estimative de 17 mois à compter de la date de notification du contrat jusqu'à la fin de la garantie de parfait achèvement. Ce marché est conclu pour un montant de 143 118,58 € HT.
- 2) Animation d'ateliers d'initiation aux premiers secours à l'attention des élèves des écoles élémentaires sur les pauses méridiennes - Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande conclu avec la société Union Départementale des sapeurs-pompiers des Yvelines, domiciliée 56 avenue de Saint-Cloud 78005 Versailles Cedex, suite à une procédure sans publicité ni mise en concurrence pour une durée de 4 ans à compter du 2 septembre 2024. Cet accord-cadre est conclu sans montant minimum et avec un montant maximum fixé à 28 000 € HT pour toute la durée du marché.
- 3) Animation d'ateliers scientifiques à l'attention des élèves des écoles élémentaires sur les pauses méridiennes - Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande conclu avec la société Les Petits Atomes, domiciliée 23 rue de Richelieu 75001 Paris, suite à une procédure adaptée pour une durée de 4 ans à compter du 2 septembre 2024. Cet accord-cadre est conclu sans montant minimum et avec un montant maximum fixé à 30 000 € HT pour toute la durée du marché.
- 4) Tierce maintenance applicative du progiciel Planitech Essentiel (outil de planification et de pilotage de ressource) - Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande conclu avec la société Jesplan, domiciliée 5 rue G. Marconi 44800 Saint-Herblain, suite à une procédure sans publicité ni mise en concurrence pour une durée d'un an, reconductible une fois à compter du

26 août 2024. Cet accord-cadre a un montant minimum fixé à 2071,73 € HT et un montant maximum fixé à 20 000 € HT.

- 5) Fourniture de mobiliers pour l'école Lully-Vauban à Versailles - Marché ordinaire de fournitures avec la société Mobidecor, domiciliée 26 avenue de Saint-Marcellin 42160 Bonson, suite à une procédure sans publicité ni mise en concurrence pour une durée de 3 mois à compter de la date de notification. Ce marché est passé pour un montant de 39 827,16 € HT.
- 6) Achat et livraison d'un véhicule utilitaire H2-L2 - Marché conclu avec la société Renault Retail Group, domiciliée 81 rue des Chantiers - 78000 Versailles, dans le cadre d'un système d'acquisition dynamique et pour un montant global et forfaitaire de 27 574,13 € HT. Le délai de livraison est de 90 jours à compter de la notification du marché.
- 7) Contrat de tierce maintenance, d'hébergement et de prestations associées de la solution WebMuseo Gestion - Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande conclu avec la société A&A Partners, domiciliée 10 allée du Château Blanc 59290 Wasquehal, suite à une procédure sans mise en concurrence pour une durée globale allant de sa date de notification au 31 décembre 2027. Cet accord-cadre est conclu avec seuil minimum fixé à 4 555 € HT et un seuil maximum fixé à 200 000 € HT.
- 8) Tierce maintenance applicative et prestations associées du logiciel Logisoft Sécurité - Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande conclu avec la société SCMS Europe, domiciliée 8 chemin de la Sini 66130 Ille sur Têt, suite à une procédure sans mise en concurrence pour une durée de 4 ans à compter de sa date de notification. Cet accord-cadre est conclu avec seuil minimum fixé à 610 € HT et un seuil maximum fixé à 15 000 € HT.
- 9) Travaux de climatisation au Palais des Congrès - Marché conclu avec la société Fonbonne, domiciliée 188 allée des Erables 93 420 Villepinte, suite à une procédure sans mise en concurrence et pour un montant global et forfaitaire de 99 989,52 € HT. La durée de la prestation est estimée à 16 mois (4 mois de travaux et 12 mois de garantie de parfait achèvement).
- 10) Fourniture et livraison d'un véhicule utilitaire destiné à être équipé d'une benne à ordures - Marché spécifique conclu avec la société MVI, domiciliée Chemin des Marceaux - 78710 Rosny sur Seine, dans le cadre d'un système d'acquisition dynamique et pour un montant global et forfaitaire de 36 566 € HT. Le délai de livraison est de 5 mois à compter de la notification du marché.
- 11) Fourniture et carrossage d'une benne à ordures sur un utilitaire - Marché spécifique conclu avec la société PB Environnement, domiciliée ZA Plateau de Bertoire - 37 avenue Jean Monnet - 13410 Lambesc, dans le cadre d'un système d'acquisition dynamique et pour un montant global et forfaitaire de 60 324 € HT. Le délai de livraison est de 168 jours à compter de la réception du châssis à l'usine.

*Cet acte est affiché le jour du retour du contrôle de légalité et est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de cette date.*